

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 39123

présenté par
M. Gouffier-Cha et Mme Vignon

ARTICLE 46

Après le mot :

« avant »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« la liquidation de ses droits à retraite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.